



## conflit contractuel CESAD

Par **Elakin75**, le **27/08/2019** à **17:02**

Bonjour,

Le 20 janvier 2018, je m'inscrivais à une formation CAP AEPE PRO pour une durée de 2 ans.

Les premiers mois, ça se passait bien, mais ça s'est vite dégradé. ma conseillère est partie en congé maladie sans me prévenir. Quand j'ai fait un stage de formation, personne ne s'est donné la peine de me guider, même après mes appels et mes courriers. il n'y a jamais eu de rapport de stage. j'ai peu à peu eu des difficultés à suivre les cours. Des cours que je ne recevais plus depuis un bon moment car je ne les demandais plus. personne ne s'est inquiété de mes difficultés. ils m'ont laissé livrée à moi-même depuis le début.

Le 12 mai 2019, je les informais de mon intention d'arrêter les cours . pas de réponse.

N'ayant pas de réponse, le 15 juin 2019, je leur envoyais un courrier recommandé/AR les informant de mon intention de résilier le contrat et que sans réponse de leur part, je ferai opposition de tout prélèvement.

A ce jour, le 27 08 2019, je reçois un sms m'informant que si je ne paie pas mes mensualités ce jour avant 17 h ils engageraient des poursuites judiciaires à mes frais.

J'ai 20 ans, je suis sans ressources, ni aucun revenu. Jusque là mes parents payaient les mensualités mais ils ne peuvent plus se le permettre.

Merci de me dire ce que je peux faire ...

Par **morobar**, le **28/08/2019** à **11:09**

Bonjour,

[quote]

Merci de me dire ce que je peux faire ...

[/quote]

Peut-être commencer par lire le contrat qui énumère les conditions de résiliation:

\* durant la période de rétractation

\* pendant les 3 premiers mois

\* après les 3 premiers mois.

Actuellement vous ne pouvez pas résilier, vous pouvez faire un crédit pour payer.

Mais vous pouvez aussi lire les centaines de topics ayant le même sujet et ce qu'il en est advenu.

Mais vous pouvez aussi saisir le tribunal pour faire constater la mauvaise exécution du contrat et espérer obtenir le remboursement de vos différents paiements.